

223C1989
FR0000133308-FS0934

5 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ORANGE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 décembre 2023, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 novembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ORANGE et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 187 965 765 actions ORANGE représentant autant de droits de vote, soit 7,07% du capital et 6,01% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	163 505 203	6,15	163 505 203	5,22
Goldman Sachs & Co. LLC	19 202 345	0,72	19 202 345	0,61
Goldman Sachs Bank Europe SE	1 541 562	0,06	1 541 562	0,05
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	3 261 537	0,12	3 261 537	0,10
Goldman Sachs Asset Management B.V.	448 750	0,02	448 750	0,01
Goldman Sachs Asset Management International	6 333	ns	6 333	ns
Folio Investments, Inc.	35	ns	35	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	187 965 765	7,07	187 965 765	6,01

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ORANGE hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions ORANGE détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 116 334 172 actions ORANGE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 41 336 actions ORANGE résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ORANGE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 15 096 957 actions ORANGE résultant de la détention de 9 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 15 décembre 2023 et 19 décembre 2025, à des prix compris entre 9,8 € et 13,72 € ;
- 57 444 047 actions ORANGE résultant de la détention de 37 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 15 décembre 2023 et 18 décembre 2026, à des prix compris entre 8,8 € et 13,72 € ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 660 056 599 actions représentant 3 129 433 868 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 43 751 832 actions ORANGE résultant de la détention de 11 contrats « *future* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 15 décembre 2023 et 19 décembre 2025.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 48 728 783 actions ORANGE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 120 832 actions ORANGE résultant de la détention de 9 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 décembre 2023 et 28 décembre 2026, à des prix compris entre 11,3 € et 11,7 € ;
- 1 062 776 actions ORANGE résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au le 17 mai 2032 ;
- 947 028 actions ORANGE résultant de la détention de 52 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 décembre 2023 et 31 décembre 2030, à des prix compris entre 5,4 € et 14 € ;
- 45 598 147 actions ORANGE résultant de la détention de 76 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 11 décembre 2023 et le 29 novembre 2033.